

**Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat**

le 18 novembre 2011

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 14 et 15 novembre 2011

2011 DDEEES 292 Subvention à l'association "Un des meilleurs ouvriers de France".

Mme Lyne COHEN-SOLAL, rapporteure.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 2511 – 1 et suivants ;

Vu le projet de délibération en date du 31 octobre 2011, par lequel M. le Maire de Paris lui demande l'autorisation d'attribuer une subvention à l'association de Paris pour la Promotion du Concours « un des Meilleurs Ouvriers de France » ;

Sur le rapport présenté par Mme Lyne COHEN SOLAL au nom de la 2ème Commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention de 8.000 euros est attribuée à l'Association de Paris pour la promotion du Concours « un des Meilleurs Ouvriers de France », (n° tiers : D 07695, 2011- DDEEES-292, Dossier 2011-05694 ; n° SIMPA : 65001) dont le siège social est situé 72, rue de Reuilly à Paris 12^{ème}, à titre de soutien à ses activités.

Article 2 : La dépense correspondante sera imputée Rubrique 90, Chapitre 65, Article 6574, Ligne P004, (VF55003) du Budget de Fonctionnement de la Ville de Paris 2011.